

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DDEES 1044G Subvention (28 000 euros) et convention avec l'association Renouveau Vacances (73).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Renouveau Vacances et lui propose l'attribution de la subvention correspondant à cette convention ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention proposée entre le Département de Paris et l'association « Renouveau Vacances » sont approuvés. La Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 28 000 euros est attribuée à l'association « Renouveau Vacances » Parc d'activités Alpespace 220, voie Jean-François Champollion 73808 Montméliant cedex (n° simpa 46241).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée rubrique 94 / nature 6574 / ligne de subvention DF55002 du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris.